



Mairie de Baume-les-Messieurs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022

Présents :

Mmes Evelyne MAITRE, Bernadette ZYGMUNT, Marie DULAU (arrivée à 18H40)
MM, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

Absents : Julien BRANDT : procuration à Patrick PERRIN

Ouverture de la séance à 18H30

Mme Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 21 Décembre 2021 est approuvé.

Le Maire, Serge MOREAU demande l'ajout d'une délibération :
- Revalorisation des tarifs de repas du SMO/SICOPAL
Cette délibération est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal
Pour : 9

1-Revalorisation des tarifs des repas livrés par le SMO Cuisine centrale (Sicopal)

La facturation des repas par le SMO Cuisine Centrale (SICOPAL) comporte 2 volets :
- Une facturation des repas, refacturée au bénéficiaire de la prestation
- Une facturation de la livraison, prise en charge intégralement par la Commune
Le SMO Cuisine Centrale a revalorisé le prix du repas de 2.5% soit un nouveau tarif de 4.53 TTC au lieu de 4.42 TTC.

Le Conseil Municipal valide le nouveau tarif du repas à 4.53 TTC et confirme la prise en charge par la commune de la partie livraison.
Pour : 9

18H40 : Arrivée de Marie DULAU

2 -Intégration des dépenses TTC réglées par le SIDEDEC pour la rénovation de la toiture de l'Abbaye en 2021 et ouverture des crédits nécessaires.

A la demande du Trésor Public, il convient d'intégrer au budget l'opération SIDEDEC n° 199011M :
Rénovation de la toiture de l'Abbaye et d'ouvrir les crédits comme suit :
Section investissement :
Dépenses : 21318(041) : + 408612
Recettes : 238 (041) : + 408612
Le Conseil Municipal valide les opérations d'intégration demandé par le Trésor Public.
Pour : 10

3-CLECT- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'ECLA.

Le Maire rappelle la position de la commune concernant les AC (attributions de compensation) demandées par ECLA à propos de l'entretien du réseau d'eaux pluviales et de l'assainissement. Suite à une précédente délibération, le 4 janvier 2022, la Commune a contesté auprès du Tribunal Administratif de Besançon la validité de ces AC. Dans un courrier du 2 novembre 2021 ECLA avait proposé un AC dérogatoire sur l'assainissement en la limitant aux remboursements de l'emprunt du SERPAC. Cette proposition resterait néanmoins encore très défavorable par rapport à la situation dans notre précédente Communauté de Communes. **Dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif** visant à annuler les AC demandés par ECLA le Maire propose d'approuver la détermination libre du montant des AC concernant la Commune telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021.

Après délibération le Conseil approuve la proposition

Pour : 10

4-Reprise des concessions jugées en état d'abandon :

Afin de pouvoir entamer la procédure de reprise des concessions jugées en état d'abandon et de procéder à la recherche d'éventuels descendants, il convient au Conseil Municipal de valider la liste présentée (photos à l'appui) par Evelyne MAITRE.

Cette liste sera affichée aux panneaux du cimetière et de la Mairie

Toutes informations pouvant servir la Mairie pour identifier d'éventuels descendants seront les bienvenues.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les documents, valide la liste des concessions jugées en état d'abandon.

Pour : 10

5- Renouvellement bail de chasse : annulation de la délibération n° 62-2021 et nouvelle délibération.

Suite à une erreur de dates, il convient d'annuler la délibération n°62-2021 prise le 15.10.2021

Le nouveau bail conclu pour 3 ans à raison de 200€/an payable en novembre de chaque année sera établi à compter du 01.07.2021.

Pour : 10

6-Travaux sylvicoles.

Patrick BOUDOUX présente le programme d'actions établi par l'ONF pour 2022. Il s'agit principalement de dégagements manuels de plantation pour un montant total de 4010€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le programme présenté par l'ONF.

Pour : 10

7-Fauchage et élagage des routes forestières et communales.

Patrick PERRIN présente au Conseil Municipal le résultat de son étude sur 2 ans, du coût de l'élagage et le fauchage des routes forestières et communales

1 - travaux réalisés par le cantonnier : coût: environ 20 000€ sur 2 ans

2- travaux réalisés par une entreprise spécialisée; coût: environ 12 000€ sur 2 ans.

Il ressort que la réalisation de ces travaux par une entreprise spécialisée (en l'occurrence l'entreprise RAYMOND) permettrait une substantielle économie de temps et d'argent et permettrait au cantonnier d'être affecté à d'autres travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine la proposition de faire réaliser les travaux de fauchage et d'élagage par l'entreprise RAYMOND.

Pour : 10

Questions et informations diverses

- Lecture d'un mail de M. Bernard LECHAT qui souhaite préciser que sa nomination de 3^e garant pour l'exploitation des coupes forestières a été faite sur demande du Maire et du 3^e Adjoint et non d'une quelconque manœuvre de sa part.
- Le Maire communique le planning des travaux d'enfouissement des réseaux à la Peyrouse : impasse du château d'eau et chemin des ligneux. Ces travaux s'étaleront de Février à Juin 2022.
Une information par mail sera également faite aux habitants.
- Le Maire fait part d'un courrier de M. et Mme Pascal GALLET pour une demande d'installation d'un food-truck sur leur terrain situé à la Cour Froide. La demande sera étudiée par le Conseil Municipal.
- Lecture d'un courrier de M. AULOY Régis, gérant du Café de l'Abbaye pour une demande d'extension de sa terrasse. La demande sera étudiée par le Conseil Municipal
- Mardi matin, nous avons eu la visite de M. BOUTEILLER des Bâtiments de France suite à des non conformités signalés par des habitants sur les travaux actuellement réalisés par la SCI Arnaud et Guillaume Trésy, rue de la Croix du Poy. Sur les conseils de M. BOUTEILLER, un courrier en recommandé leur a été adressé.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h.

Le Maire, Serge MOREAU



La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE